

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID 19 – LA VILLE À VOS CÔTÉS

Pendant le déconfinement aussi, la ville d'Annecy organise chaque jour les conditions de maintien du service public, répond aux besoins des usagers et des acteurs de la lutte contre le Covid-19, et s'engage en faveur des acteurs économiques impactés.

### **Jean-Luc Rigaut, Maire d'Annecy, en accord avec le Préfet de la Haute-Savoie, rouvre le lac aux Annéciens**

Après avoir annoncé la reprise des activités nautiques sur le lac, le Maire d'Annecy précise et complète sa proposition au Préfet de la Haute-Savoie :

**Rouvrir le lac à la pratique sportive et de loisirs individuelle (hors plages),** dans le respect des règles sanitaires et de distanciation physique.

Cela concerne :

#### Les activités nautiques sportives :

- l'aviron,
- le canoë-kayak,
- la nage en eau libre,
- la plongée,
- la voile.

Toutes ces pratiques se faisant à partir des clubs concernés, des bases nautiques, ou base de loisirs, des pontons d'accès public au lac existants sur chacune des communes riveraines.

#### Les activités nautiques de loisirs :

- la pêche,
- les pédalos,
- les embarcations individuelles,
- les activités des bateliers et des loueurs (avec des règles particulières de sécurité sanitaire),
- la navigation de transports de voyageurs et de tourisme professionnel (avec des règles sanitaires supplémentaires comme pour les transports en commun),
- le stand-up paddle.

Toutes ces pratiques se faisant à partir des lieux habituels de ces activités.

L'ensemble des activités nautiques énumérées ne pourra pas se pratiquer sur les plages, ni à leurs abords, ni au départ de celles-ci, afin d'éviter tout regroupement et usage des plages, au moins jusqu'au 02 juin 2020.